

LE BASSIN DU MACKENZIE

LES ESQUIMAUX, LES DÉNÉ (D'APRÈS LE
PÈRE PETITOT)

Un missionnaire français, de la congrégation des Oblats de Marie, le père Petitot, a séjourné treize ans dans le bassin du Mackenzie, convertissant au christianisme et familiarisant avec la civilisation les peuplades de ces régions boréales de l'Amérique. Mais à quels durs travaux, à quelles privations, à quels dangers son zèle apostolique n'a-t-il pas été exposé !

Son œuvre de courageux missionnaire n'a pas été sans fruit pour la géographie. Il a rapporté des notions entièrement neuves et très-intéressantes sur la topographie, la langue, les mœurs, les productions, le climat de ces contrées reculées.

Il a fait connaître la chaîne de montagnes, prolongement des monts Rocheux, qui accompagne la rive gauche du Mackenzie et prend, vers son extrémité nord, en s'approchant de l'océan Glacial, le nom de monts Romanzof, en se maintenant à une altitude de 1,400 à 1,500 mètres.

Il a décrit la situation et l'écoulement de nombreux et vastes lacs de ce bassin : le lac Athabaska, le plus méridional ; le grand lac des Esclaves ; le grand lac des Ours, etc.

Le fleuve dont nous nous occupons a été dévoilé au monde savant dans le siècle dernier, par le voyageur anglais qui lui a donné son nom ; mais il est juste de reconnaître que déjà sur ses bords habitaient des métis français, qui servirent d'interprètes à ce célèbre explorateur.

Le Mackenzie descend de régions couvertes de forêts, et charrie une grande quantité de bois, ce qui explique comment des populations qui habitent un pays sans arbres, sans arbustes même, sont en possession de beaucoup de bois pour la construction de leurs cabanes et de leurs traîneaux.

L'intérêt très-vif de la relation du Père Petitot, relation qu'il a faite dans plusieurs séances de la Société de géographie, se concentre surtout dans la peinture des mœurs des peuples du voisinage du lac Mackenzie. Le premier fait curieux qu'il nous a appris, c'est que les Esquimaux de cette contrée sont d'une haute stature, bien différents des Esquimaux du Groenland et du Labrador, si connus par leur petite taille. Les hommes atteignent souvent six pieds ; mais les femmes ne sont pas grandes.

La manière dont les Esquimaux voyagent en traîneau est aussi ingénieuse que rapide. Le petit véhicule de peau ou de bois, traîné par des chiens, trace lui-même le chemin par lequel ils doivent passer, et qui se trouve, autant que possible, sur les lacs et les rivières. Il faut que le dessous soit aussi poli et aussi dur que l'acier, pour vaincre toutes les aspérités. Que font-ils alors ? Ils renversent le traîneau, y répandent de l'eau, qui s'y congèle immédiatement sous ces redoutables latitudes, où l'on éprouve souvent 45 et 50 degrés centigrades de froid ; puis ils le remettent en place, et glissent merveilleusement sur le sol, quelles que soient les rugosités de la glace.

Le moment de camper est-il arrivé, rien de plus facile que de se bâtir une demeure : les Esquimaux découpent des moellons de glace au moyen d'un fort coutelas qui ne les quitte jamais ; ils construisent en quelques instants leur habitation en forme de ruche, font une entaille carrée dans le dôme improvisé, et s'introduisent par cette fenêtre-porte dans la petite maison, qu'ils ferment ensuite hermétiquement en remettant le morceau de glace sur l'ouverture, et en le collant parfaitement au moyen de l'eau qu'ils y répandent et qui

s'y gèle instantanément. Mais cette eau, d'où la tirent-ils, dira-t-on, puisque tout est congelé autour d'eux ? Ils la puisent dans les rivières et les lacs, en pratiquant, à l'aide du tranché-glace, un trou d'environ 50 centimètres de diamètre et qui a souvent 3 mètres de profondeur.

Les Esquimaux se réchauffent dans cet intérieur par la seule chaleur émanée de leurs corps et de celui de leurs chiens ; ils se couchent sur des peaux de phoque ou d'ours qu'ils ont étendues sur le sol ; la fonte de la glace ruisselle, par l'effet de la chaleur animale, le long des parois de la demeure, mais n'atteint pas les habitants, parce qu'ils pratiquent une rigole tout autour d'eux.

Mais comment respirent-ils dans cet espace si étroit et si complètement fermé ? Ah ! ils respirent peu. Leurs poumons sont accoutumés, paraît-il, à une privation extraordinaire d'air renouvelé. Le Père Petitot souffrait cruellement, lui, sous cette cloche à fromage (comme il l'appelle), et il pratiquait ordinairement avec son couteau, à l'insu de ses voisins de nuit, un petit trou près de sa couche, pour exposer de temps en temps ses narines à un air plus pur.

A côté des Esquimaux, qui s'appellent eux-mêmes *Innoït* (c'est-à-dire hommes), habitent des Indiens Peaux-Rouges, tels que les Loucheux et Flancs-de-Chiens ou *Lin-tchan-pé*, sobriquets donnés à ces tribus par d'autres nations et par les métis canadiens ; ils se nomment dans leur propre langue, ainsi que tous les peuples voisins appartenant à la même famille, *Déné*, *Dieudjié*, *Tiné*, ce qui signifie également hommes. Les Loucheux ont été appelés ainsi de ce qu'il se trouve parmi eux un grand nombre d'individus atteints de strabisme. Quant aux Flancs-de-Chiens, ils sont tous bégues. D'où peuvent provenir de tels défauts physiques affectant des populations entières ? Le Père Petitot en voit la cause dans les mariages, qui, chez ces populations, sont toujours contractés entre parents. C'est sans doute pour éviter des malheurs du même genre que, chez des peuples Déné partagés en divers camps, il est défendu aux hommes du camp de la droite, par exemple, de chercher des femmes ailleurs que dans le camp de la gauche, et, réciproquement, les hommes du camp de la gauche ne doivent trouver leurs compagnes que dans le camp de la droite.

Politiquement, le bassin du Mackenzie fait partie du territoire du Nord-Ouest qui est une des dépendances de la Confédération Canadienne ou *Dominion of Canada* ; la Compagnie de la Baie-d'Hudson n'y a plus la possession du sol, mais elle y exerce encore toute sa puissante influence ; elle y a des forts, des factoreries, de nombreux employés, et les indigènes font avec elle un commerce assez étendu.

Voici les explications que donne le Père Petitot sur l'industrie et les relations commerciales de ces peuplades.

Déné, *Dindjié*, *Innoït*, quelles que soient les tribus de Peaux-Rouges ou d'Esquimaux, n'ont pas d'autres moyens de subsistance que la chasse, la pêche, le commerce des fourrures et des provisions, et le service dans les forts de traite, ou dans les bateaux de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Les Esquimaux cependant ne sont pas requis pour le service.

10. La chasse. Les Peaux-rouges la pratiquent à l'aide d'armes à feu, les Esquimaux, généralement encore avec leurs anciennes armes : javelines, arcs et flèches. Le renne, le bœuf musqué, se chassent à courre, à la raquette en hiver, à l'affût ou en pirogue en l'été. L'élan et le castor se chassent toujours à l'affût et au repos ; il en est de même du gibier emplumé.

On prend aussi le renne à l'aide de palissades de chasse circonscrivant une vaste

enceinte dans laquelle sont disposés des lacs en tendons tordus.

20. La pêche. Les Peaux-rouges pêchent en toute saison.

La pêche d'automne et celle d'hiver sous la glace sont les plus fructueuses.

La truite saumonée, le poisson blanc, le saumon du Mackenzie, la perche de rivière, le brochet et la carpe sont les principales espèces. Le saumon proprement dit est inconnu dans le Mackenzie.

On pêche à l'aide de filets en nerf, en fibre de sapin blanc ou en fil de caret ordinaire. On pêche aussi à l'aide d'écluses ou barrages pratiqués à travers des cours d'eau peu profonds, des rapides, etc.

Le poisson abonde dans le Mackenzie et y est d'excellente qualité. On peut en dire autant du gibier, des ruminants et du castor. La nourriture végétale seule y fait défaut.

Il n'y a que les Esquimaux qui, outre la pêche ordinaire, font celle des amphibiens marins.

La morse, le grand phoque et le marsouin sont attaqués par la javeline (*kopochin*) ; le castor, le petit phoque marbré, rat musqué, le vison, se chassent au trident (*nouyar paik*) ; la baleine franche, au harpon (*naouliraïk*) muni d'une vessie flottante.

30. Le commerce des fourrures et des provisions. Le premier est fait par des Indiens trappeurs, le second par des boucaniers. Les animaux à fourrure sont les différentes espèces de renard, la martre zibeline, le vison, le lynx, le glouton, les loups blancs et gris, le castor, le rat musqué, le cygne-trompette, le grèbe, l'eider, les marmottes-artomyx, l'hermine, les ours de couleurs diverses, les phoques soy-eux et marbrés, le morse, le bœuf musqué.

Les autres objets de commerce sont les peaux assouplies de renne, de caribou, d'élan ou orignal, les parchemins, les tendons ou nerfs, les cuirs de bison et de bœuf musqué, enfin les rognons de castor dont on se sert pour vernir ces cuirs.

Les provisions consistent en viande fraîche, viande sèche, viande pilée, graisse, pimikan et langues de renne, d'orignal ou de bison.

Il serait difficile de fixer les prix des fourrures et des provisions, parce que le tarif change dans chaque district et même dans chacun des ports du Mackenzie, à cause des frais de transport, de l'éloignement, etc.

Il n'existe pas de monnaie dans le pays. On n'y fait que des trocs ou échanges évalués sur le tarif de la Compagnie de la Baie-d'Hudson approuvé par les Indiens ; on se sert, comme étalon-monnaie, de la peau de castor (*beaver-skin*), dont le prix a été fixé à 2 shillings. Ainsi, au lieu de dire 1 franc, 2 francs, on emploie en anglais les termes *one skin*, *two skins*, et en français les mots *un pelus*, *deux pelus*. *Pelus* ou *peluche* est le vieux mots français signifiant une peau avec son poil. Il est encore en usage au Canada. *Pelleteries* est aussi le terme usité pour *fourrures*, et il est bien plus rationnel.

Les missionnaires s'interdisent tout échange ayant trait aux pelleteries ; mais ils doivent troquer leurs provisions de bouche par les mêmes moyens que les officiers de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Les marchandises d'Europe sont la monnaie courante : Armes à feu, tabac, munitions de chasse, fil à rêts, ustensiles de ménage, haches, coutellerie, vêtements confectionnés, soieries et mercerie, colifichets, verroteries, plumes, chapeaux, souliers et quelques denrées coloniales en très-petit nombre : thé, sucre, chocolat.

Bien que le pays soit libre et que le commerce privé y soit permis, il est très-difficile à des commerçants de pénétrer dans le Mackenzie, à cause des difficultés inouïes de la route, des rapides, portages, lacs,

marais, forêts, etc., qu'il faut traverser ; pour y parvenir, une Compagnie aussi puissante et aussi riche que celle de la Baie-d'Hudson peut seule lutter avec avantage contre de telles difficultés.

Les plus importants Déné sont les Chipewyans, ce qui veut dire *peau pointue*, car les peaux dont ils sont vêtus se terminent par de longs ornements en forme de queue. C'est ce qui a donné lieu, dans les anciennes relations, à l'étrange assertion qu'il y avait une race d'hommes à queue dans le nord de l'Amérique, comme on l'a dit aussi des Nyam-Nyam et d'autres peuples de l'Afrique centrale, lesquels ont de même la coutume de s'orner d'une longue trainée caudale flottant sur le sol.

La folie humaine dans les bizarries de la mode se trouve donc partout ! Que ne pourrait pas dire un Esquimaou ou Nyam-Nyam des ornements des Européens et partant des Européennes !

EUGÈNE CORTAMBERT.

PERSONNEL

Nous annonçons avec regret le nouveau malheur qui vient de frapper l'hon. M. Chauveau. Madame Chauveau est morte à Québec, le 23 du mois dernier, après une longue et douloureuse maladie.

M. Arthur Sowden, ingénieur de la ville d'Ottawa, est décédé le 22 courant.

Mgr. Faraud, arrivé d'Europe, est reparti pour les missions du Nord-Ouest, en compagnie du chanoine Hicks et du Révd. M. Poulin, du palais épiscopal de Montréal, qui se rendent dans la province de Manitoba.

M. Louis Beaubien, vice-président de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, est arrivé d'Angleterre par le dernier vapeur de la ligne canadienne. D'après lui, les négociations de l'emprunt prennent une tournure très-favorable.

Le lieut.-colonel King, commandant la 3e division de brigade, province de Québec, a obtenu la permission de se retirer du service en retenant son grade.

Le major Aylmer remplira les devoirs de commandant pour cette division, en attendant qu'un nouveau major de brigade soit nommé.

Les messieurs suivants ont été nommés commissaires pour la décision sommaire des petites causes :

Dans la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil—MM. Emery Lalonde, Théodore Desjardins, James Park, Moïse Berthiaume, Joseph-Calixte Chauvetie, John Scully et Al-déric Séguin.

Dans le township de Newton, comté de Vaudreuil—MM. Ronald McDonald, Joseph Lalonde, Antoine Dubé, Doriste Durocher, François-Xavier Legault et Augustin Clairmont.

Anciennes commissions révoquées.

ELECTIONS DU BARREAU DU DISTRICT DE JOUARTE.—E. T. Brooks, écr., M. P., bâtonnier ; W. L. Felton, écr., syndic ; L. E. Morris, écr., trésorier ; W. White, écr., secrétaire ; MM. H. Webb, C. R., R. N. Hall, H. C. Cabana, G. O. Doak et W. B. Ives, membres du Conseil ; MM. W. L. Felton, E. R. Johnson, H. B. Brown, J. Calder et L. E. Panneton, membres du comité de la bibliothèque ; MM. L. E. Morris, R. N. Hall, J. L. Terrill, L. C. Bélanger, W. B. Ives et W. White, examinateurs.

Il a plu à son Excellence le lieut.-gouverneur en conseil, de faire les nominations suivantes :

Daniel Thomas, écr., registrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en remplacement de William Ritchie, écuyer, décédé ;

Alfred G. Belleau, écr., médecin, coroner pour le district de Québec, en remplacement de James Prendergast, écr., décédé ;

Léon Volh, écr., inspecteur de poudre, de la cité de Québec, conformément aux dispositions de l'acte de la législature de la province de Québec, 31 Vict., chap. 27, et pour mettre à exécution les règlements édictés par le lieut.-gouverneur en conseil, le huit juin mil huit cent soixante-neuf.

Henry W. Firth, écr., de St. Jean, Nouveau-Brunswick, commissaire sous l'autorité de l'article 30 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada.

Le colonel Rhodes a été élu président et J. Ross, écr., vice-président du chemin de fer du Nord.